

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 85 (1999)¹ sur la participation des femmes à la vie politique dans les régions européennes

*(Extrait de la Gazette officielle du Conseil de l'Europe
– Juin 1999)*

Le Congrès, saisi de la proposition de la Chambre des régions,

1. Ayant pris note du rapport portant sur «La participation des femmes aux fonctions politiques dans les régions européennes» présenté par Mme Dini sur la base d'une enquête réalisée auprès des régions européennes ;
2. Se félicitant de la coopération des régions européennes et des organisations non gouvernementales des pouvoirs locaux et des régions dans ce projet ;
3. Ayant notamment pris note de la déclaration finale de la conférence sur «la participation des femmes à la vie politique au niveau régional», organisée par l'ARE à Turin le 7 novembre 1998 ;
4. Soulignant l'importance de la représentation équitable des femmes dans les institutions politiques des régions en Europe,
5. Demande aux autorités régionales :

a. d'entreprendre des mesures appropriées pour faciliter l'accès des femmes aux institutions politiques des collectivités régionales ;

b. de lancer des programmes pour promouvoir et encourager les femmes à s'engager davantage dans la vie politique des régions et à prendre des responsabilités auprès de leurs institutions politiques, parlementaires et administratives ;

c. d'encourager les organisations de la société civile à lancer des programmes d'information et de formation visant à faciliter aux femmes l'accès aux institutions politiques des régions ;

d. de mettre en place un programme d'action fondé sur le principe de la discrimination positive pour assurer une présence équitable des femmes auprès des institutions politiques des régions ;

e. d'examiner, dans la mesure de leurs possibilités, le rapport présenté à la session et les documents l'accompagnant dans le cadre des Assemblées régionales, dans les commissions spécifiques ainsi que par les organes exécutifs ;

f. de faire connaître au Congrès les résultats de ces délibérations et, le cas échéant, des actions envisagées ou entreprises, suite aux recommandations avancées ;

6. Demande au Bureau de charger son groupe de travail compétent de lancer au plan européen une grande campagne pour promouvoir la participation des femmes aux fonctions politiques dans les régions européennes et de faire participer à cette campagne des organisations de collectivités locales et régionales particulièrement actives, telles que l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) ;

1. Discussion et approbation par la Chambre des régions le 16 juin 1999 et adoption par la Commission permanente du Congrès le 17 juin 1999 (voir doc CPR (6) 4 révisé, projet de résolution présenté par M^{me} P. Dini, Rapporteur).